

Tarifs applicables au 20/12/2018

TRANSACTION - VENTE

De 50 000 € à 100 000 €	Rémunération	7 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Rémunération	8 500 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	Rémunération	9 500 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	Rémunération	12 000 € TTC
De 300 001 € à 350 000 €	Rémunération	14 000 € TTC
Au-delà de 350 000 €	Rémunération	5 % TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE et LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Non facturés

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Part bailleur : 10 € TTC par m² de surface habitable

Part locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

Locaux commerciaux :

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire:

4 % HT (4.80 % TTC) du montant du loyer triennal hors charges

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 5 % HT (6% TTC) des sommes encaissées mensuellement.

Garantie Loyers Impayés : 2.50 % du loyer charges comprises (cotisations mensuelles)

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 30 € TTC

